

**ANNEXE A**

Entente CCN-Ville



Canada

## National Capital Commission

**Thursday, May 4, 2006**

40 Elgin Street, Ottawa

**IN CAMERA**

### EXCERPT of the MINUTES

The Board of Directors approved these minutes on  
June 30, 2006.

#### Improvements to the Shoreline Area of Jacques-Cartier Street, City of Gatineau

#### **Motion:**

It was moved by Jacques Carrière seconded by François Pichard:

THAT the concept for the project “Improvements to the shoreline area of Jacques-Cartier Street” as identified on the plans described in the submission, and under the conditions of the draft Federal Land Use Approval document; and

THAT the revised conditions of the Memorandum of Understanding, namely the realization by the City of Gatineau of the works for the three sub-areas, an additional contribution by the NCC of \$10, 000,000, and a new schedule that identifies that all works should be completed at the latest by December 31, 2012;

BE APPROVED; and

THAT finalization and signing of the approval for the planning and design of the improvements to the shoreline area of Jacques-Cartier Street BE DELEGATED to the Vice-President, Capital Planning and Real Asset Management; and

## Commission de la capitale nationale

**Le jeudi 4 mai 2006**

40, rue Elgin, Ottawa

**À HUIS CLOS**

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL

Le Conseil d'administration a approuvé ce procès-verbal le 30 juin 2006.

#### Réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, Ville de Gatineau

#### **Motion :**

Il est proposé par Jacques Carrière, appuyé par François Pichard :

QUE le concept de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains selon les plans en annexe et selon les conditions de l'ébauche de l'approbation fédérale de l'utilisation du sol détaillées dans la soumission; et

QUE les conditions révisées du Protocole d'entente, soit la réalisation par la Ville de Gatineau des trois séquences du concept révisé, le versement par la CCN d'une contribution supplémentaire de 10 000 000 \$ et le nouvel échéancier qui prévoit que les travaux seront complétés au plus tard le 31 décembre 2012;

SOIENT APPROUVÉS; et

QUE la finalisation et la signature de l'approbation pour l'utilisation du sol et le design du projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains SOIENT DÉLÉGUÉES au vice-président de l'Aménagement de la capitale de la gestion de l'immobilier; et



Canada

**Improvements to the Shoreline Area of Jacques-Cartier Street, City of Gatineau**

THAT the following modification to the disposal of a vacant real property by the NCC to the former City of Gatineau, as approved by the NCC's Executive Committee on September 20, 1995, BE APPROVED:

- Replace the description of the non-monetary consideration, namely:

“the construction by the City of Gatineau of phases 1-A and 1-B of the des Draveurs Parkway, including the acquisition of lands, and the development of the shorelines along Jacques-Cartier Street”.

with the following description:

“the works for Improvements to the shoreline area of Jacques-Cartier Street”; and

THAT a submission BE PRESENTED to Treasury Board, in order to make the amendments described above to the Order in Council  
P.C. 1996-1/152 of February 6, 1996.

THE MOTION WAS CARRIED AND THE RESOLUTION WAS ADOPTED.

**Réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, Ville de Gatineau**

QUE SOIT APPROUVÉE la modification suivante à l'aliénation d'un terrain vague de la CCN à l'ex-Ville de Gatineau, approuvée par le Comité directeur de la CCN le 20 septembre 1995 :

- Remplacer la description de la contrepartie autre que monétaire à recevoir qui se lisait :

« la construction des phases 1-A et 1-B de la promenade des Draveurs, incluant l'acquisition de terrains et l'aménagement des berges longeant la rue Jacques-Cartier. »

par la description suivante :

« la réalisation des travaux du projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains »; et

QUE SOIT PRÉSENTÉE une soumission au Conseil du Trésor visant à apporter les mêmes modifications que celles mentionnées plus haut au décret  
C.P 1996-1/152 du 6 février 1996.

LA MOTION EST APPROUVÉE ET LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

Chief, Commission Secretariat

CHANTAL BÉDARD  
Chef, secrétariat de la Commission  
2011-03-02



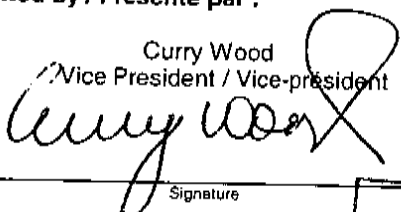
# Submission Soumission

<p><b>Title</b> IMPROVEMENTS TO THE SHORELINE AREA OF JACQUES-CARTIER STREET - CITY OF GATINEAU</p>	<p><b>Titre</b> RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - VILLE DE GATINEAU</p>
---	---

<p><b>Reason for the Submission</b> To obtain Commission approval for:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>the final concept of the project for improvements to the shoreline area of Jacques-Cartier Street";</li> <li>new funding for the project;</li> <li>the MOU with the City of Gatineau;</li> <li>The terms of the attached FLUA.</li> </ul> <p>The approved concept will be part of the MOU with the City of Gatineau in order for the project to be in compliance with the 1999 <i>Plan for Canada's Capital</i>. This will designate this area as a scenic entry to the Capital.</p> <p>The attached analysis sheet describes the project, including costs, and the proposed terms and conditions of the MOU. This follows receipt and acceptance of the advice and comments of the ACPDR of April 7, 2006, as attached.</p>	<p><b>Motif de la soumission</b> Obtenir l'approbation de la Commission sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le concept final du projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains;</li> <li>Un budget additionnel pour le projet;</li> <li>Le protocole d'entente avec la Ville de Gatineau;</li> <li>Les conditions de l'Approbation en annexe.</li> </ul> <p>Le concept approuvé fera partie du protocole d'entente avec la Ville de Gatineau afin que le projet se réalise conformément au <i>Plan de la capitale du Canada de 1999</i>, par l'aménagement d'un accès panoramique à la capitale.</p> <p>La feuille d'analyse en annexe décrit le projet, incluant les coûts, et les termes proposés du protocole d'entente. Ceci fait suite à l'Avis favorable et aux commentaires du CCUDI émis lors de la réunion du 7 avril 2006, et tel qu'apparaissant en annexe.</p>
--	--

<p><b>Recommendation</b>  See following page</p>	<p><b>Recommandation</b>  Voir page suivante</p>
--	--

<b>Routing of the Submission</b>				<b>Cheminement de la soumission</b>				
	Date	Decision Décision	Information information		Date	Advice Avis	Comments Commentaires	Information Information
EMC / CHD	25 avril 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ACPDR / CCUDI	6/7 avril 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EC / CD		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ACCMAP / CCCMP		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NCC / CCN	4 mai 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ACORC / CCROC		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAEC / CVÉ		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TNCPC / CTPCN		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Financial Implications / Incidences financières</b>						Yes / Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	No / Non <input type="checkbox"/>
<b>Communications Implications / Incidences sur les communications</b>						Yes / Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	No / Non <input type="checkbox"/>
<b>Human Resources Implications / Incidences sur les ressources humaines</b>						Yes / Oui	<input type="checkbox"/>	No / Non <input checked="" type="checkbox"/>

<p><b>Submitted by / Présenté par :</b>  Curry Wood Vice President / Vice-président   Signature</p>	<p>Capital Planning and Real Asset Management/ Aménagement de la capitale et gestion de l'immobilier</p>	<p>25 avril 06</p>
--	--	--------------------

IHD - DUPLICATE  
FDR - DUPLICATA

Title

IMPROVEMENTS TO THE SHORELINE AREA OF  
JACQUES-CARTIER STREET - CITY OF GATINEAU

Titre

RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA  
RUE JACQUES-CARTIER - VILLE DE GATINEAU

Page 2of/de 2

THAT the NCC APPROVE:

- 1) The concept for the project "Improvements to the shoreline area of Jacques-Cartier Street" as identified on the plans indicated in the attached schedules, and under the conditions of the attached draft Federal Land Use Approval document;
- 2) The revised conditions of the MOU, namely the realization by the City of Gatineau of the works for the 3 sub-areas, an additional contribution by the NCC of \$10,000,000, and a new schedule that identifies that all works should be completed at the latest by December 31, 2012.

AND

THAT finalisation and signing of the Approval for the planning and design of the improvements to the shoreline area of Jacques-Cartier Street BE DELEGATED to the Vice-president, Capital Planning and Real Asset Management;

AND

THAT the NCC APPROVE the following modification to the disposal of a vacant real property by the NCC to the former City of Gatineau, as approved by the Executive Committee on September 20, 1995:

- Replace the description of the non-monetary consideration, namely:  
"the construction by the City of Gatineau of phases 1-A and 1-B of the des Draveurs Parkway, including the acquisition of lands, and the development of the shorelines along Jacques-Cartier Street".

with the following description :  
"the works for Improvements to the shoreline area of Jacques-Cartier Street"

AND

THAT the NCC APPROVE the presentation of a submission to Treasury Board, in order to make the amendments described above to the Order in Council P.C. 1996-1/152 of February 6, 1996.

QUE la CCN APPROUVE:

- 1) le concept de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains selon les plans en annexe et selon les conditions de l'ébauche de l'Approbation fédérale d'utilisation du sol également en annexe;
- 2) les conditions révisées du Protocole d'entente soit la réalisation par la Ville de Gatineau des 3 séquences du concept révisé, le versement par la CCN d'une contribution supplémentaire de 10 000 000 \$ et le nouvel échéancier qui prévoit que les travaux seront complétés au plus tard le 31 décembre 2012.

ET

QUE la finalisation et la signature de l'approbation pour l'utilisation du sol et le design du projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains SOIT DÉLÉGUÉ au Vice-président de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier;

ET

QUE la CCN APPROUVE la modification suivante à l'aliénation d'un terrain vague de la CCN à l'ex-Ville de Gatineau, approuvée par le Comité directeur le 20 septembre 1995 :

- Remplacer la description de la contrepartie autre que monétaire à recevoir qui se lisait :  
«la construction des phases 1-A et 1-B de la promenade des Draveurs, incluant l'acquisition de terrains et l'aménagement des berges longeant la rue Jacques-Cartier»

par la description suivante :  
«la réalisation des travaux du projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains»

ET

QUE la CCN APPROUVE la présentation d'une soumission au Conseil du Trésor visant à apporter les mêmes modifications que celles mentionnées plus haut au décret C.P 1996-1/152 du 6 février 1996.



# Analysis Sheet Feuille d'analyse

<b>Title</b> <b>IMPROVEMENTS TO THE SHORELINE AREA OF JACQUES-CARTIER STREET- UPDATE OF THE DES DRAVEURS PARKWAY CONCEPT- CITY OF GATINEAU –</b>	<b>Titre</b> <b>AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER – MISE À JOUR DU CONCEPT DE LA PROMENADE DES DRAVEURS –VILLE DE GATINEAU –</b>	<b>Page</b> 1 of/de 6
---	---	--------------------------

## LOCATION

Jacques-Cartier Street is located on the north shore of the Ottawa River, on the east of the mouth of the Gatineau River, in the City of Gatineau.

## BACKGROUND

The project aims to update the 1990 concept that provided for the development of Des Draveurs Parkway in La Baie Park. An agreement between the NCC and the City of Gatineau stipulated that the City would be responsible for the construction of the Parkway and for the improvement works on the shoreline.

This agreement between the City of Gatineau and the NCC provides specifically for the City to be responsible for the construction of Phase 1 of the Draveurs Parkway, the shoreline improvements, and the acquisition of land if required. Works were to be completed by December 2005. A minimum of \$ 6,050,000 is to be invested in these items. The agreement allows for the possibility of renewal until 2010. This agreement was temporarily renewed until April 2006 to provide time to complete the update of the concept.

The 1999 *Plan for Canada's Capital* (PFCC) did not maintain the Parkway concept on the north shore of the Ottawa River. The PFCC now identifies the north shore as scenic entries to the Capital, within the Voyageurs corridor to the west, and the Des Draveurs corridor to the east. This Plan also puts emphasis on providing public access to waterways and river shore lands. There are no federal lands and less than 50 percent of the shoreline lands within the study area remains in private ownership.

The aim of the current project (initiated in March 2005) is to update the 1995 concept in order to amend appropriately the Memorandum of Understanding with the City of Gatineau and to implement this element of the *Plan for Canada's Capital*. Three presentations were made to EMC and to ACPDR. ACPDR provided advice on April 7, 2006, and recommended the project for NCC approval. See in the attached advice.

## CONCEPT

The concept is based on the site analysis findings which identify three distinct landscapes in the riverfront sector, and on the approved plans of the NCC (PFCC) and of the City (plan d'urbanisme and the Plan stratégique du parc de la Baie).

The overall plan for la Baie Park serves as the backdrop to the orientations and vocations proposed for the Park:

- Sub-area 1 is closely tied to heritage and culture; it will include the greeting and visitor information functions, historical interpretation and an urban park in the vicinity of the church;

## LOCALISATION

Le projet est situé sur la rive nord de la rivière des Outaouais, à l'est de l'embouchure de la rivière Gatineau, dans la Ville de Gatineau.

## CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le projet d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier vise à mettre à jour le concept élaboré au début des années 90 qui prévoyait l'aménagement de la promenade des Draveurs dans le parc de la Baie. Une entente en 1995 entre la CCN et la Ville de Gatineau a rendu cette dernière responsable de la réalisation de la promenade des Draveurs ainsi que des aménagements riverains.

Cette entente entre la Ville et la CCN prévoit de façon spécifique l'aménagement de la phase 1 de la promenade des Draveurs, l'aménagement des berges et les acquisitions nécessaires, le tout devant être complété d'ici décembre 2005, avec un investissement minimal de 6 050 000 \$, représentant la part de la CCN au projet. Un renouvellement jusqu'en 2010 est prévu à cette entente. Cette dernière a été renouvelée temporairement jusqu'au 30 avril 2006 afin de compléter la mise à jour du concept.

Le *Plan de la capitale du Canada* approuvé en 1999 n'a pas conservé le concept des promenades sur la rive nord de la rivière des Outaouais. Le Plan prévoit plutôt, dans les corridors des Voyageurs à l'ouest et des Draveurs à l'est, l'aménagement d'entrées panoramiques à la capitale. Le Plan met aussi l'accent sur l'accessibilité publique de la rive. Rappelons qu'il n'y a aucun terrain fédéral dans l'aire d'étude et que la rive est encore privée à moins de 50 %.

L'étude conjointe amorcée en mars 2005 vise à mettre à jour le concept de 1995 afin de modifier l'entente avec la Ville de Gatineau et assurer la mise en œuvre de cet élément du *Plan de la capitale du Canada*. Trois présentations ont été faites au CHD et au CCUDI, ce dernier ayant émis un avis favorable au projet le 7 avril 2006, recommandant à la CCN l'approbation du concept. Le compte-rendu est en annexe.

## CONCEPT

Le concept s'appuie, d'une part sur l'analyse du site qui identifie trois paysages distincts dans le secteur riverain, et d'autre part sur les Plans en vigueur à la CCN (le Plan de la capitale du Canada) et à la Ville (le plan d'urbanisme et le plan stratégique du parc de la Baie).

Le plan global du parc de la Baie, sert de toile de fond au concept. Une vocation particulière est proposée pour chaque séquence, venant appuyer les orientations et vocations du parc de la Baie :

- La séquence 1 est associée au patrimoine et à la culture, où on retrouvera l'accueil, l'interprétation historique, un parc urbain



# Analysis Sheet Feuille d'analyse

Title IMPROVEMENTS TO THE SHORELINE AREA OF JACQUES-CARTIER STREET- UPDATE OF THE DES DRAVEURS PARKWAY CONCEPT- CITY OF GATINEAU –	Titre AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER – MISE À JOUR DU CONCEPT DE LA PROMENADE DES DRAVEURS –VILLE DE GATINEAU –	Page 2 of/de 6
---	--	-------------------

- Sub-area 2 has more of a recreation and tourism vocation, which will guide the development of the main entrance to the Park, possibly anchored by a multi-purpose interpretation centre;
- In sub-area 3, the primary vocation is shoreline rehabilitation. In this sub-sector, activities will focus on nature, conservation, interpretation and wildlife habitat restoration.

The proposed improvements for each sub-area are identified below and in the attached plans:

Each sub-area is approximately one km.

Sub-area 1 Historic landscape:

- A scenic gateway having the church as its key cultural symbol and focal point for visitors (*Quai des Artistes*, public park, market place);
- A historic and heritage area focusing on the *Le Sterling*, restaurant and the improvement of the Saint-Antoine Street intersection (Interpretation centre, passive open space, town square and observation stands);
- A mixed-use (commercial, tourism and residential) street, with service access and parking at the rear;
- Shoreline amenities (recreational pathway, observation decks, streetscape and riverbank improvements);
- Cultural node focused on the water (amenities for pleasure boaters, amphitheatre, boardwalk).

Sub-area 2 Cottage landscape :

- Facilities that encourages water- and shoreline-based recreation activities (picnic area, grassy beach area, fishing docks, amenities for pleasure boaters, renaturalization of the riverbank and streetscape improvements);
- The Scenic Gateway to la Baie Park;
- A Marina project (privately funded);
- Tourist lodging (small inns, bed and breakfasts).

Sub-area 3 Natural landscape:

- A natural riverbank;
- Smaller-scale facilities focused on the observation, interpretation and rehabilitation of natural habitats (lookouts, rest areas, recreational pathway).

In each Sub-area, Jacques-Cartier Street retains two-way traffic and all existing accesses to adjoining properties. Streetscape improvements emphasize key landscape features and the exceptional views onto downtown Gatineau and the Core area of the Capital.

- La séquence 2, dont la vocation récréotouristique guidera les aménagements de porte d'entrée au parc, et un potentiel pour un centre d'interprétation multifonctionnel
- La séquence 3 dont la vocation sera davantage orientée vers la restauration de la berge, où la nature, la conservation, l'interprétation et la reconstitution d'habitats naturels seront privilégiées.

Les aménagements proposés pour chaque séquence sont les suivants et apparaissent aux plans en annexe :

Chaque séquence correspond à environ un km.

Pour la séquence 1, paysage historique :

- une porte d'entrée avec, pour symbole culturel, l'église comme pôle d'accueil (quai des Artistes, parc public, place de marché);
- un pôle historique et patrimonial autour du restaurant *Le Sterling*, avec le réaménagement de l'intersection de la rue Saint-Antoine (centre d'interprétation, parc de détente, place publique, gradins d'observation);
- une rue mixte commerciale, touristique et résidentielle, avec une voie de service en arrière lot (stationnements);
- des aménagements en berge (sentier récréatif, terrasses d'observation, embellissement de la rue et de la berge);
- un noyau culturel et nautique (halte nautique, amphithéâtre, promenade piétonnière sur pilotis).

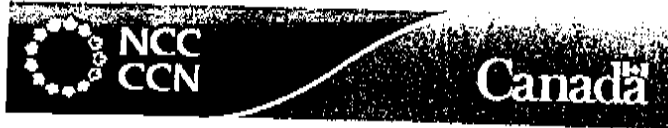
Pour la séquence 2, paysage de villégiature :

- un aménagement favorisant les activités récréatives par le contact avec la rivière (aire de pique-nique, plage gazonnée, quais pour la pêche, halte nautique, sentier récréatif, naturalisation de la berge et embellissement de la rue);
- la porte d'entrée du parc de la Baie;
- un projet de marina privée;
- l'hébergement touristique (petites auberges, couette et croissants).

Pour la séquence 3, paysage de nature :

- une berge plutôt naturelle;
- des aménagements légers, orientés vers l'observation, l'interprétation et la reconstitution d'habitats naturels (belvédère, aire de repos, sentier récréatif).

La rue conserve, dans chacune des séquences, une circulation à double sens et les accès existants aux propriétés. L'aménagement met l'emphase sur le paysage et les perspectives exceptionnelles vers le centre-ville de Gatineau et le cœur de la capitale.



# Analysis Sheet Feuille d'analyse

<b>Title</b> <b>IMPROVEMENTS TO THE SHORELINE AREA OF JACQUES-CARTIER STREET- UPDATE OF THE DES DRAVEURS PARKWAY CONCEPT- CITY OF GATINEAU –</b>	<b>Titre</b> <b>AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER – MISE À JOUR DU CONCEPT DE LA PROMENADE DES DRAVEURS –VILLE DE GATINEAU –</b>	<b>Page</b> <b>3 of/de 6</b>
---	---	---------------------------------

In Sub-area 1, a service lane located behind the properties provides a second access to the residential properties from the North, and parking lots are developed along the service lane to accommodate the business clientele. These facilities are connected to Jacques-Cartier Street by way of walking paths.

New streetscape improvements are intended to increase the comfort and safety of pedestrians and cyclists. These include a narrower roadway, concrete pavers or other types of surface treatment, pavement markings, no grade separation between the roadway and sidewalk, a segregated cycling corridor, street parking on the North side, and a special landscape treatment.

In the other Sub-areas, curves are added to create more of a winding roadway alignment, which invites drivers to slow down. Landscaped areas are added to make the roadway more appealing and to encourage shoreline rehabilitation.

In conclusion, the proposed improvements would enhance the character of the built environment and the views of the River and the Capital. The improvements also provide for a public riverfront, while taking into account the existing land use context of residential and some commercial uses.

## RESULTS OF THE PUBLIC CONSULTATION

On February 21, 2006 the concept was presented at a public consultation. More than 150 people attended. Approximately 15 comments were made at the question period, and about the same number of written comments and questionnaires were received afterwards.

In general, the proposed vision - to provide public access to the rivershore and enhance the sector for residents - was well received. The majority of participants appreciated the proposed improvements, in particular those proposed for the shoreline. A few comments questioned the principle of "regaining public access to the river shore". Some would have preferred a more general concept which included the entirety of la Baie Park. The majority of the comments pertained to specific management issues rather than the planning concept itself.

The main issues are :

- Parking (insufficient, loss of private space on the rivershore);
- Docks (loss of private docks);
- Nuisance caused by commercial activities (noise and trash);
- Traffic on the street and on the proposed service lane.

Dans la séquence 1, une voie de service en arrière-lot permet un deuxième accès par le nord aux résidences, et des espaces de stationnement sont aménagés pour accommoder la clientèle des commerces. Des sentiers piétonniers relient ces aménagements à la rue Jacques-Cartier.

Sur la rue, des aménagements permettent de rehausser le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes (largeur réduite de chaussée, matériau de revêtement comme le pavé de béton, marquage de la chaussée, trottoir au même niveau que la rue, sentier récréatif en site propre, stationnement sur rue du côté nord, aménagement paysager).

Dans les autres séquences, la rue devient un peu plus sinueuse par l'ajout de courbes pour inciter les conducteurs à ralentir. Différents aménagements paysagers embellissent le parcours de la rue et favorisent la réhabilitation environnementale de la berge.

Ainsi, les aménagements proposés permettent de mettre en valeur les particularités du milieu bâti et des vues exceptionnelles sur la rivière et la capitale, de rendre la berge accessible au public, tout en tenant compte du milieu existant, occupé par des résidences et quelques commerces.

## RÉSULTAT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

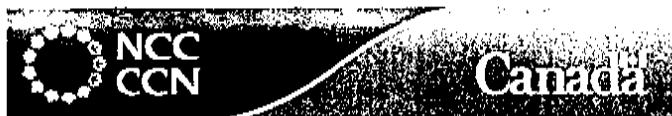
Le 21 février dernier, le concept a fait l'objet d'une consultation publique à laquelle plus de 150 personnes ont assisté. Une quinzaine de commentaires ont été formulés pendant la période de questions, autant de commentaires écrits et de questionnaires ont été reçus par la suite.

Dans l'ensemble, les gens acceptent la vision proposée c'est-à-dire de rendre les berges accessibles au public et améliorer le secteur pour les résidents. La majorité des gens ont apprécié les aménagements proposés, particulièrement ceux en rive. Quelques commentaires remettent en question le principe même de rendre la berge publique. D'autres auraient souhaité un concept plus global intégrant l'ensemble du parc de la Baie. Une grande partie des commentaires visaient davantage des mesures concrètes de gestion plutôt que le concept comme tel.

Les principaux enjeux soulevés sont :

- le stationnement (le nombre insuffisant et la perte de leurs espaces privés localisés en rive);
- les quais (la perte de leur espace privé);
- les nuisances engendrées par les activités commerciales (bruit et déchets);
- la circulation sur la rue et sur la voie de service proposée.





# Analysis Sheet

## Feuille d'analyse

<b>Title</b> <b>IMPROVEMENTS TO THE SHORELINE AREA OF JACQUES-CARTIER STREET- UPDATE OF THE DES DRAVEURS PARKWAY CONCEPT- CITY OF GATINEAU –</b>	<b>Titre</b> <b>AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER – MISE À JOUR DU CONCEPT DE LA PROMENADE DES DRAVEURS –VILLE DE GATINEAU –</b>	<b>Page</b> <b>4 of/de 6</b>
---	---	---------------------------------

### MODIFICATIONS TO THE CONCEPT

No changes are proposed to the principles of the concept. Some changes have been made to the concept itself to reflect public and ACPDR comments:

- The location of the service lane;
- Addition of two community docks;
- Management solutions for specific parking issues will be examined during the implementation phase of the project.

### APPROVAL OF THE CONCEPT

The approval document is attached. It confirms that the concept complies with the policies of the *Plan for Canada's Capital*, and in particular those that relate to the design and development of a scenic entry in the Draveurs corridor, and to the policy that encourages public access to waterways and use of the shore lands.

### COSTS

The costs are presented in the attached table, organized by sub-area and type of works. The total cost is estimated at \$ 32,000,000. Approximately one half of the total cost (16,000,000 ) is attributed to works on the rivershore and on the embellishment of the streetscape (that are superior to municipal standards). The other half is attributed to works on the north of Jacques-Cartier Street, on civil engineering, and to bury the hydro lines.

Following the standard approach of the NCC for joint projects where other organizations implement a portion of the *Plan for Canada's Capital*, as it is the case for this project, a financial contribution can be provided by the NCC. Since the 1995 Agreement was only on the first km, and since the NCC feels that the whole project should be completed, an additional contribution for the two last phases is justified.

An additional amount of \$10,000,000 is recommended for the completion of the project. This amount includes the works on the river shore and street embellishments above and beyond municipal standards. This amount will be provided through NCC funds.

The City of Gatineau will be responsible for all operational, maintenance and replacement costs.

### MODIFICATIONS TO THE MOU

Modifications to the MOU with the City of Gatineau must be made, as follows, in order to implement the concept.

- Reference will be made to the new concept;
- The City would be responsible for the implementation of the complete concept comprising the works proposed for the 3 sub-areas, within the deadline;

### LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONCEPT

Les principes du concept demeurent les mêmes, toutefois, à la lumière des commentaires du public et du CCUDI les modifications suivantes ont été apportées :

- la localisation de la voie de service;
- l'aménagement de deux quais communautaires;
- des mesures de gestion du stationnement adaptées seront examinées lors de la mise en œuvre.

### APPROBATION DU CONCEPT

Le document d'approbation du concept est en annexe et confirme qu'il respecte les orientations du *Plan de la capitale du Canada* : un accès panoramique à la capitale réalisé en partenariat dans le corridor des Draveurs ainsi qu'un sentier récréatif et des aménagements encourageant l'utilisation publique des plans d'eau et de la rive.

### COÛTS

Les coûts sont présentés au tableau en annexe, selon les trois séquences et les types de travaux. Les coûts totaux sont estimés à environ 32 000 000 \$ dont environ la moitié (16 000 000 \$), est imputée aux travaux en rive et à ceux d'embellissement de la rue, supérieurs aux standards municipaux; l'autre moitié est imputable aux travaux du côté nord de la rue, aux travaux standards de génie municipal et aux travaux d'enfouissement des fils.

Selon l'approche normalement suivie par la CCN dans le cas de projets conjoints où une autre organisation met en œuvre un élément du *Plan de la capitale du Canada*, comme c'est le cas avec ce projet d'accès panoramique à la capitale, une contribution financière de la CCN peut être accordée. Puisque l'entente de 1995 ne visait que la réalisation du premier km, et que la réalisation complète du projet est souhaitée, une contribution supplémentaire pour les deux dernières séquences s'avère justifiée.

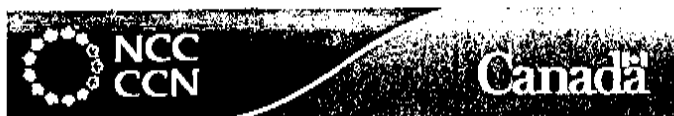
Il est recommandé qu'un montant supplémentaire de 10 000 000 \$ soit accordé à la réalisation du projet, correspondant aux travaux en rive et à ceux d'embellissement de la rue, supérieurs aux standards municipaux. Ce montant sera pris à même le financement de la CCN.

La Ville de Gatineau sera responsable de tous les coûts d'opération, d'entretien et de remplacement des ouvrages.

### MODIFICATIONS AU PROTOCOLE D'ENTENTE

La mise en œuvre du concept implique les modifications suivantes au Protocole d'entente avec la Ville de Gatineau :

- Faire référence au nouveau concept;
- La Ville serait responsable de réaliser l'ensemble du concept, soit les travaux des trois séquences, dans les délais prévus au Protocole;



# Analysis Sheet Feuille d'analyse

Title	Titre	Page
<b>IMPROVEMENTS TO THE SHORELINE AREA OF JACQUES-CARTIER STREET- UPDATE OF THE DES DRAVEURS PARKWAY CONCEPT- CITY OF GATINEAU –</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER – MISE À JOUR DU CONCEPT DE LA PROMENADE DES DRAVEURS –VILLE DE GATINEAU –</b>	5 of/de 6

- A new schedule is proposed: Works of the entire project are to be completed at the latest by December 31, 2012.
- The additional recommended contribution of \$10,000,000 corresponds to the amount for the works on the river shore and the street embellishments, that are superior to municipal standards. This amount would be provided to the City at the signing of the construction contract.
- Un nouvel échéancier est proposé : Les travaux de l'ensemble du projet devront être complétés au plus tard le 31 décembre 2012.
- Un montant supplémentaire de 10 000 000 \$ serait accordé représentant le montant des travaux en rive et ceux d'embellissement de la rue supérieurs aux standards municipaux. Ce montant serait remis au moment de la signature du contrat de construction.

## AMENDMENTS TO ORDER IN COUNCIL

In order to dispose of the real property to the Old City of Gatineau in 1995, the NCC had to obtain authorization by the Governor in Council. The Order in Council P.C. 1996-1/152 was issued on February 6, 1996. It referred to the non-monetary consideration paid by the City as "the construction of phases 1-A and 1-B of the Des Draveurs Parkway (...)". The NCC must now request a modification to the Order in Council to refer to the new non-monetary contribution: "the works for the improvements to the shoreline area of Jacques-Cartier Street".

## RECOMMENDATIONS

THAT the NCC APPROVE:

- 1) The concept for the project "Improvements to the shoreline area of Jacques-Cartier Street" as identified on the plans indicated in the attached schedules, and under the conditions of the attached draft Federal Land Use Approval document;
- 2) The revised conditions of the MOU, namely the realization by the City of Gatineau of the works for the 3 sub-areas, an additional contribution by the NCC of \$10,000,000, and a new schedule that identifies that all works should be completed at the latest by December 31, 2012.

AND

THAT finalisation and signing of the Approval for the planning and design of the improvements to the shoreline area of Jacques-Cartier Street BE DELEGATED to the Vice-president, Capital Planning and Real Asset Management;

AND

## MODIFICATIONS AU DÉCRET

Afin de procéder à la cession du terrain à la Ville de Gatineau, la CCN a dû obtenir l'autorisation du gouverneur en conseil. Le décret C.P 1996-1/152 émis par ce dernier en date du 6 février 1996 fait référence à la contrepartie payée par la Ville comme étant « la construction des phases 1-A et 1-B de la promenade des Draveurs (...) ». La CCN doit maintenant demander que ce décret soit modifié afin de refléter que la contrepartie sera dorénavant « la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains ».

## RECOMMANDATIONS

QUE la CCN APPROUVE:

- 1) le concept de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains selon les plans en annexe et selon les conditions de l'ébauche de l'Approbation fédérale d'utilisation du sol également en annexe;
- 2) les conditions révisées du Protocole d'entente soit la réalisation par la Ville de Gatineau des 3 séquences du concept révisé, le versement par la CCN d'une contribution supplémentaire de 10 000 000 \$ et le nouvel échéancier qui prévoit que les travaux seront complétés au plus tard le 31 décembre 2012.

ET

QUE la finalisation et la signature de l'approbation pour l'utilisation du sol et le design du projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains SOIT DÉLÉGUÉ au Vice-président de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier;

ET



# Analysis Sheet Feuille d'analyse

<b>Title</b> <b>IMPROVEMENTS TO THE SHORELINE AREA OF JACQUES-CARTIER STREET- UPDATE OF THE DES DRAVEURS PARKWAY CONCEPT- CITY OF GATINEAU –</b>	<b>Titre</b> <b>AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER – MISE À JOUR DU CONCEPT DE LA PROMENADE DES DRAVEURS –VILLE DE GATINEAU –</b>	<b>Page</b> 6 of/de 6
---	---	--------------------------

## RECOMMENDATION

THAT the NCC APPROVE the following modification to the disposal of a vacant real property by the NCC to the former City of Gatineau, as approved by the Executive Committee on September 20, 1995:

- Replace the description of the non-monetary consideration, namely:  
 "the construction by the City of Gatineau of phases 1-A and 1-B of the des Draveurs Parkway, including the acquisition of lands, and the development of the shorelines along Jacques-Cartier Street".

with the following description :

"the works for Improvements to the shoreline area of Jacques-Cartier Street"

AND

THAT the NCC APPROVE the presentation of a submission to Treasury Board, in order to make the amendments described above to the Order in Council P.C. 1996-1/152 of February 6, 1996.

### AUTHOR OF THE SUBMISISON

Lucie Bureau  
 Senior Regional Planner  
 Planning Division  
 April 25, 2005

## RECOMMANDATION

QUE la CCN APPROUVE la modification suivante à l'aliénation d'un terrain vague de la CCN à l'ex-Ville de Gatineau, approuvée par le Comité directeur le 20 septembre 1995 :

- Remplacer la description de la contrepartie autre que monétaire à recevoir qui se lisait :  
 «la construction des phases 1-A et 1-B de la promenade des Draveurs, incluant l'acquisition de terrains et l'aménagement des berges longeant la rue Jacques-Cartier»

par la description suivante :

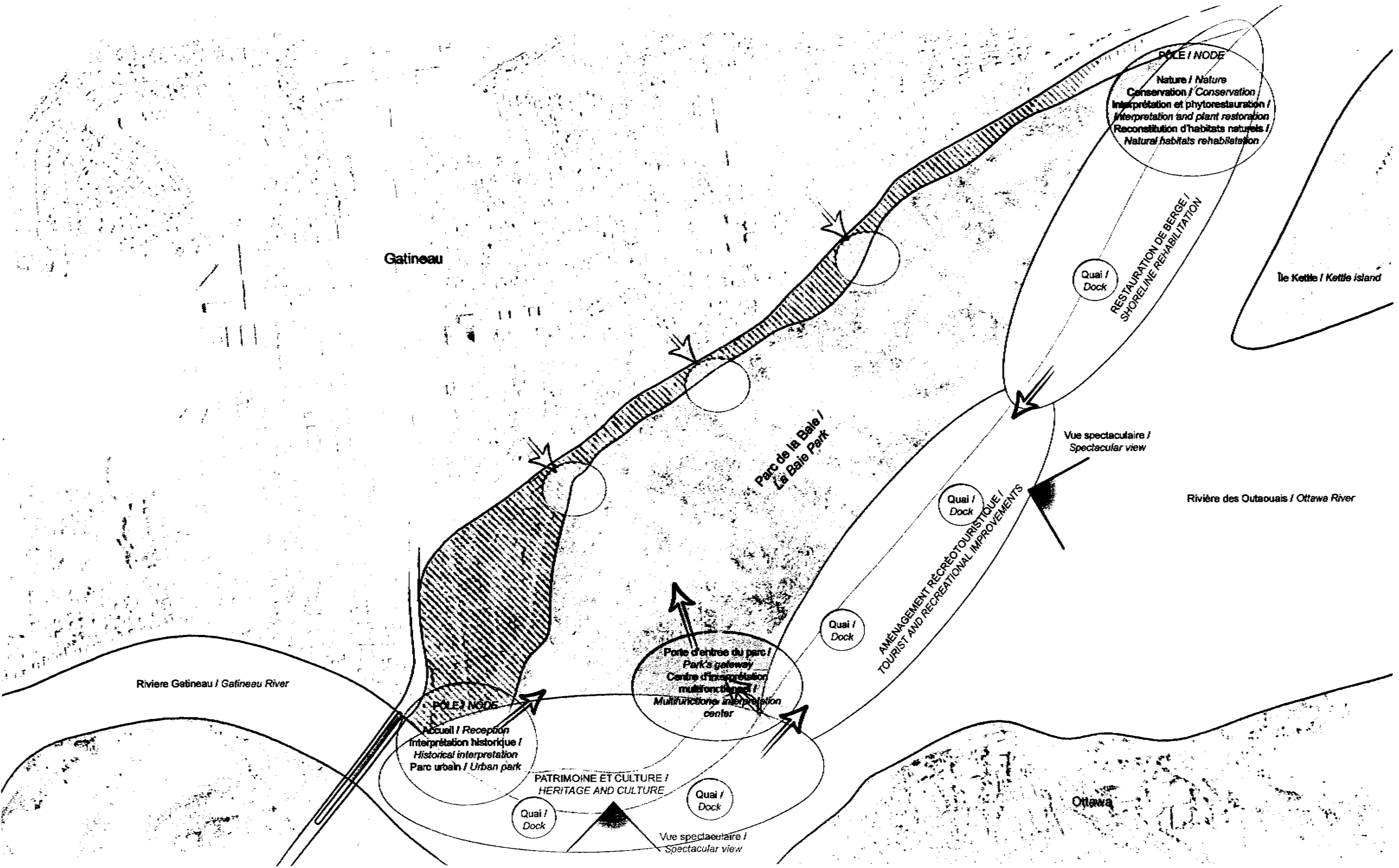
«la réalisation des travaux du projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains»

ET

QUE la CCN APPROUVE la présentation d'une soumission au Conseil du Trésor visant à apporter les mêmes modifications que celles mentionnées plus haut au décret C.P 1996-1/152 du 6 février 1996.

### AUTEUR DE LA SOUMISSION

Lucie Bureau  
 Planificatrice régionale principale  
 Division de la planification  
 Le 25 avril 2005



Gatineau

Rivière Gatineau / Gatineau River

Parc de la Baie /  
La Baie Park

POLE / NODE

Nature / Nature  
Conservation / Conservation  
Interprétation et phytorestauration /  
Interpretation and plant restoration  
Reconstitution d'habitats naturels /  
Natural habitats rehabilitation

Quai /  
Dock

RESTAURATION DE BERGE /  
SHORELINE REHABILITATION

Ile Kettle / Kettle island

Vue spectaculaire /  
Spectacular view

Rivière des Outaouais / Ottawa River

Quai /  
Dock

AMENAGEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE /  
TOURIST AND RECREATIONAL IMPROVEMENTS

Quai /  
Dock

Porte d'entrée du parc /  
Park's gateway  
Centre d'interprétation  
multifonctionnel /  
Multifunctional interpretation  
center

POLE / NODE  
Accueil / Reception  
Interprétation historique /  
Historical interpretation  
Parc urbain / Urban park

PATRIMOINE ET CULTURE /  
HERITAGE AND CULTURE

Quai /  
Dock

Quai /  
Dock

Vue spectaculaire /  
Spectacular view

Ottawa

**1. PORTE D'ENTRÉE: SYMBOLE CULTUREL**  
**GATEWAY: CULTURAL SYMBOL**

- 1 - PLACE PUBLIQUE / PUBLIC SQUARE
- 2 - PARC DE LA BAIE / LAKE PARK
- 3 - JARDINS DE L'ÉGLISE / CHURCH GARDENS
- 4 - HAUS - LES ARTISTES

**3. ACTIVITÉS COMMERCIALES ET TOURISTIQUES**  
**COMMERCIAL AND TOURIST ACTIVITIES**

- 1 - SERVICES / SERVICES
- 2 - SOUVENIRS / SOUVENIRS
- 3 - CAFÉ & BREAKFAST / CAFÉ & BREAKFAST
- 4 - RESTAURANTS / RESTAURANTS
- 5 - SÉCTION PÉDESTRE / PEDESTRIAN PATHWAY
- 6 - TERRASSE D'ÉCRANISATION / SCREENING TERRACE

**4. NOYAU CULTUREL ET NAUTIQUE**  
**CULTURAL AND NAUTICAL NODE**

- 1 - APPRÊTÉRIE / APPRÊTÉRIE
- 2 - HÔTELE NAUTIQUE / PLEASURE BOAT REST STOP
- 3 - ARTS DE SPECTACLE / GATHERING AREA
- 4 - PÉRIENNE SUR PLOTEAU / BOATWALK ON PILE

**2. NOYAU URBAIN: HISTOIRE ET PATRIMOINE**  
**URBAN CORE: HISTORY AND HERITAGE**

- 1 - CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'HISTOIRE / HISTORICAL INTERPRETATION CENTRE
- 2 - PARC DE RÉCRÉATION / LEISURE PARK
- 3 - RESTAURANT / RESTAURANT
- 4 - ESPLANADE ET PORTIQUE / PUBLIC SQUARE AND PORCH
- 5 - QUAI DE PROMENADE AVEC VUE SPECTACULAIRE / TERRACE PROMENADE AREA WITH PANORAMIC VIEW

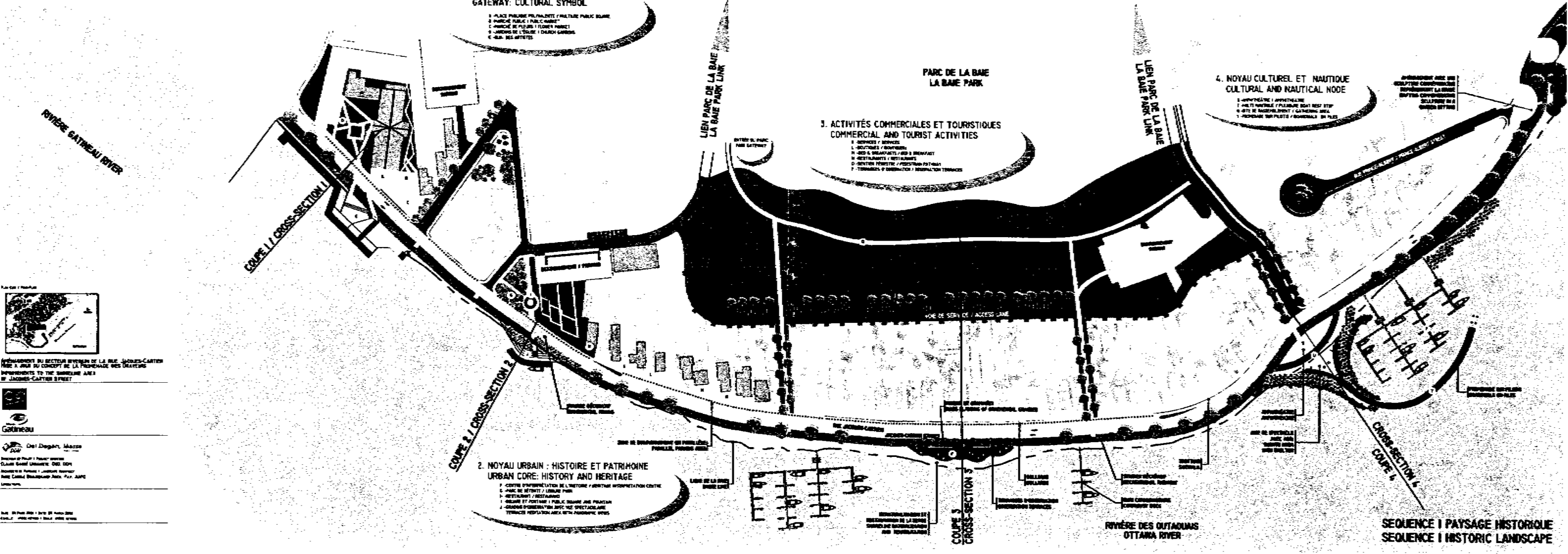
**AMÉNAGEMENTS DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER**  
**IMPROVEMENTS TO THE RIVERSIDE AREA OF JACQUES-CARTIER STREET**

**Gatineau**

Desi Degani, MAZZO

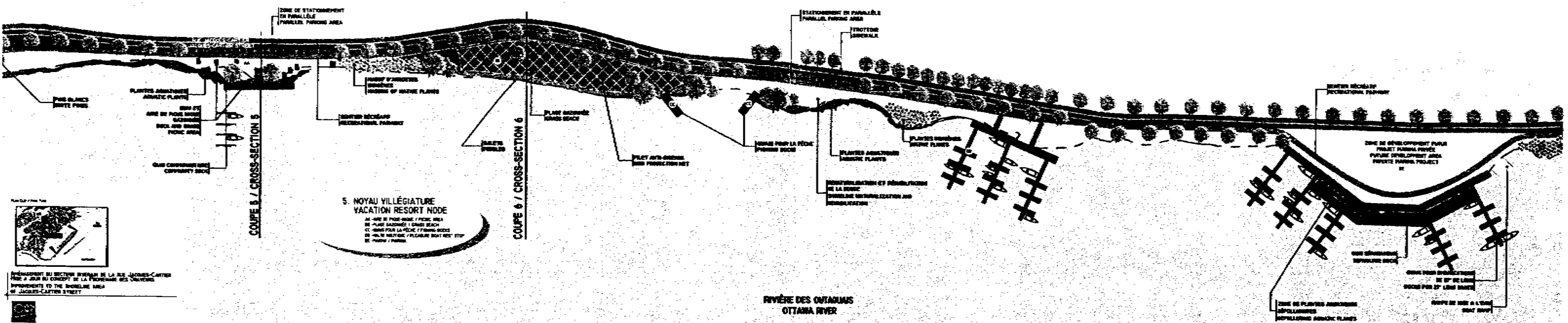
Division de Plan et d'Urbanisme  
 ELABORÉ PAR: ELIANE BÉGIN, ANNE MARIE GAGNON, MARIE-ÈVE GAGNON, MARIE-ÈVE GAGNON, MARIE-ÈVE GAGNON

Scale: 1:1000



**SEQUENCE I PAYSAGE HISTORIQUE**  
**SEQUENCE I HISTORIC LANDSCAPE**

LIEN PARC DE LA BAYE  
LA BAYE PARK LINK



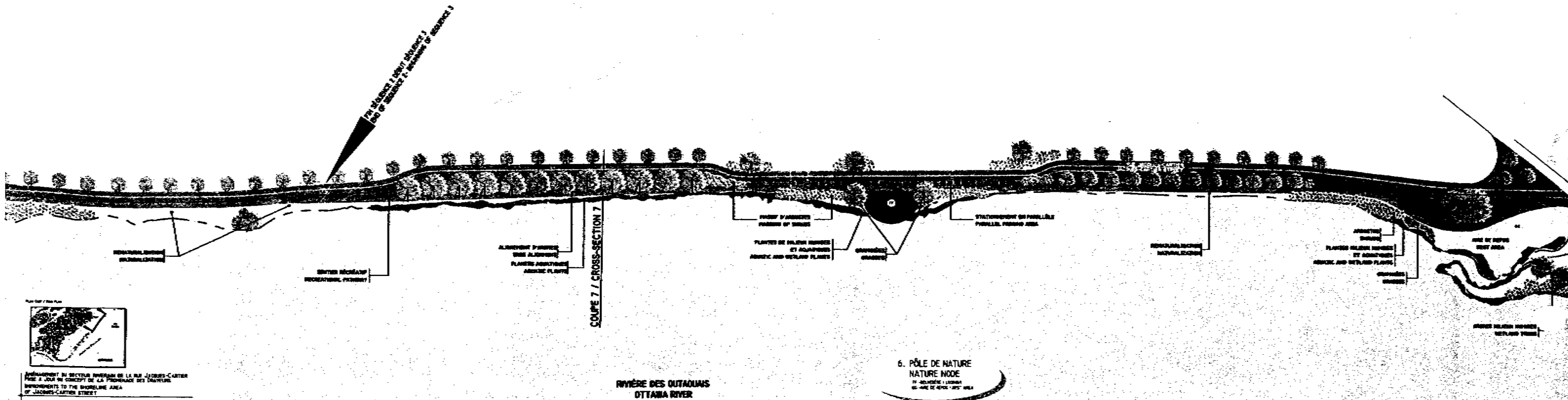
AMÉNAGEMENT DU SECTEUR AVENUE DE LA RUE JACQUES-CARTIER  
RUE A JOUR DU CONCEPT DE LA PROMENADE DES UNIVERSITÉ  
IMPROVEMENTS TO THE SHORELINE AREA  
OF JACQUES-CARTIER STREET



Dei Degani, Mazze  
Architecte en chef / Project Architect  
Laurie Gagné, Urbanisme, OAS, DGP  
Ingénieur en chef / Chief Engineer  
Suzanne Gauthier, OAS, DGP

DATE: 20 Mars 2014 / DATE: 20 March 2014  
SCALE: 1:500 / 1:500

SÉQUENCE 2 PAYSAGE DE VILLÉGIATURE  
SEQUENCE 2 COTTAGE LANDSCAPE



AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER  
 PLAN 3 JOUR 06 CONCEPT DE LA PROMENADE DES TRAVELEURS  
 IMPROVEMENTS TO THE BUREAU AREA  
 OF JACQUES-CARTIER STREET

**Gatineau**

**Del Degan, Associé**  
 ARCHITECTURE PAYSAGE URBAIN  
 CONSULTING ARCHITECTS URBAN DESIGN  
 1000 RUE JACQUES-CARTIER SUITE 100  
 GATINEAU QUÉBEC H9A 1A1

DATE: 2014-08-14 10:00 AM  
 SCALE: 1:1000

SEQUENCE 3 PAYSAGE DE NATURE  
 SEQUENCE 3 NATURAL LANDSCAPE

Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains  
 Estimés préliminaires  
 Annexe à la soumission CCN 4 mai 2005

	Aménagements en rive et travaux d'embellissement de la rue	Aménagements côté nord de la rue et génie civil standard	Subvention-Enfouissement des fils	Part privé	Total
Séquence 1	7,100,000	5,100,000	2,000,000	350,000	14,550,000
Séquence 2	5,120,000	5,000,000	1,000,000		11,120,000
Séquence 3	3,540,000	500,000	0		4,040,000
3 séquences <sup>2</sup>	202,000	1,706,000			1,908,000
Total	15,962,000	12,306,000	3,000,000	350,000	31,618,000
Total, en %	51	39	9	1	100

Notes:

1: Les coûts comprennent 25% imprévus et 12 % honoraires

2: Les études environnementales, acquisitions et salaire d'un gestionnaire de projet sur 4 ans font partie de cet item

Révisé le 25 avril 2006



Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains  
Estimés préliminaires  
Annexe à la soumission CCN 4 mai 2005


Notes:

1: Les coûts comprennent 25% imprévus et 12 % honoraires

2: Les études environnementales, acquisitions et salaire d'un gestionnaire de projet sur 4 ans font partie de cet item

Révisé le 25 avril 2006



Canada

Excerpt of the Minutes of the  
 Advisory Committee  
 on Planning, Design and Realty  
 Meeting of April 6 and 7, 2006

Extrait du procès-verbal du  
 Comité consultatif  
 de l'urbanisme, du design et de l'immobilier  
 Réunion des 6 et 7 avril 2006

**Jacques Cartier Street Waterfront Sector  
 Improvements – Update of des Draveurs  
 Parkway Concept – City of Gatineau  
 Final Concept**

**Aménagement du secteur riverain de la rue  
 Jacques Cartier – Mise à jour du concept de la  
 promenade des Draveurs – Ville de Gatineau  
 Concept final**

## ADVICE:

THAT the final concept for the Jacques Cartier Street waterfront sector improvements in Gatineau **BE RECOMMENDED FOR APPROVAL**, taking into account the committee's comments.

## AVIS :

QUE le concept final de l'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques Cartier à Gatineau **SOIT RECOMMANDÉ POUR APPROBATION**, en tenant compte des commentaires du comité.

Committee Secretary      Le secrétaire du comité

Karel Aelterman  
 2006-04-20



Excerpt of the Minutes of the  
 Advisory Committee  
 on Planning, Design and Realty  
 Meeting of April 6 and 7, 2006

Extrait du procès-verbal du  
 Comité consultatif  
 de l'urbanisme, du design et de l'immobilier  
 Réunion des 6 et 7 avril 2006

**Jacques Cartier Street Waterfront Sector  
 Improvements – Update of des Draveurs  
 Parkway Concept – City of Gatineau  
 Final Concept**

**Aménagement du secteur riverain de la rue  
 Jacques-Cartier – Mise à jour du concept de la  
 promenade des Draveurs – Ville de Gatineau  
 Concept final**

The committee was asked to give comments and advice on a presentation by the consultants on the final concept of the Jacques Cartier Street waterfront sector improvements in Gatineau.

On demande au comité de donner des commentaires et un avis sur un exposé fait par les experts-conseil au sujet du concept final de l'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier à Gatineau.

The members thanked the consultants for the excellent presentation. The project's objectives and previous ACPDR comments had been addressed satisfactorily. The committee endorsed the project and offered the following comments to help further enhance the project.

Les membres remercient les experts-conseil pour l'excellente présentation, et pour avoir exposé de façon satisfaisante les objectifs du projet et tenu compte des remarques précédentes du CCUDI. Le comité appuie le projet et formule les commentaires suivants pour l'améliorer.

The committee underlined several positive aspects of the project:

Le comité souligne plusieurs aspects positifs du projet :

- the organization of the street in a sequence of spaces moving from formal to informal creates a coherent project;
- the plan builds on what currently exists and is unpretentious in its approach;
- the village node appropriately marks that end of the street and is also a good terminus for the more natural area;
- the detailing around the church is well resolved and creates an important open space; and
- finally, the project enhances the views towards the other side of the river.

- la structure des rues selon une séquence d'espaces allant d'une forme officielle à un cachet informel crée un projet cohérent;
- le plan mise sur ce qui existe actuellement et aborde la situation sans prétention;
- l'approche axée sur le noeud de village marque très bien cette extrémité de la rue et constitue aussi un bon terminus pour l'aire plus naturelle;
- les détails entourant l'église sont bien agencés et créent un espace ouvert important;
- enfin, le projet améliore la vue donnant sur l'autre côté de la rivière.

Further work on the detailing of planting, lighting, paving, etc. will be paramount to the project's success. Emphasis should be put on simplicity, the village atmosphere and local

D'autres travaux s'imposent pour le succès du projet : détails des plantes, de l'éclairage, de l'asphaltage, etc. Il faut insister sur la simplicité, l'atmosphère de village et la saveur locale. Les



**Jacques Cartier Street Waterfront Sector  
Improvements – Update of des Draveurs  
Parkway Concept – City of Gatineau  
Final Concept**

**Aménagement du secteur riverain de la rue  
Jacques-Cartier – Mise à jour du concept de  
la promenade des Draveurs – Ville de  
Gatineau  
Concept final**

(continued)

flavor. The materials should also be coherent with this underlying intent and the overall objectives.

Materials and Vegetation

The idea behind the use of a different material for the sidewalks and parking was fully endorsed. This creates a visually narrower street and will help calm traffic.

The materials used in these areas should, however, be representative of a village rather than a city. The proposed banners and the use of granite were considered typically urban moves, and are usually not associated with villages. The granite also contrasts with the existing, more modest urban fabric on Jacques Cartier Street. Colored concrete was suggested as a possible alternative. Porous paving materials should also be considered from a sustainability point of view.

Bollards, benches, etc. need to be very carefully considered. The option of illuminated solar powered bollards should be explored.

Care should be taken to ensure that any shrub planting on the side of the road still allows drivers to see the river, so as not to undermine the road's role as an entry to the capital.

Marina and Docks

The committee expressed its regrets that the pattern of local docks had been lost and saw an opportunity in this project to reinstate some of them. The area is in a sense a front door to the City of Gatineau and as such it should not receive

(suite)

matériaux doivent aussi être cohérents avec cette intention sous-jacente et avec les objectifs globaux.

Matériaux et végétation

On appuie entièrement le concept consistant à utiliser des matériaux différents pour le trottoir et le stationnement. Cela crée une rue visuellement plus étroite et contribuera à calmer la circulation.

Les matériaux employés dans ces zones devraient toutefois être représentatifs d'un village plutôt que d'une ville. Les bannières proposées et l'usage du granit sont considérés comme typiquement urbains et ne sont normalement pas associés aux villages. Le granit contraste aussi avec l'actuel tissu urbain, plus modeste, sur la rue Jacques-Cartier. On suggère du béton coloré comme solution de rechange possible. Également, du point de vue de la durabilité, on devrait aussi envisager des matériaux de dallage poreux.

Les bollards, bancs, etc. doivent être étudiés avec soin. On devrait examiner la possibilité de recourir à des bollards actionnés par l'énergie solaire.

Il faut veiller à ce que tous les arbustes plantés sur le bord de la rue permettent quand même aux conducteurs de voir la rivière, afin de ne pas nuire au rôle de la route à titre d'entrée de la capitale.

Marina et docks

Le comité regrette que l'ensemble de docks locaux ait disparu et voit dans ce projet une occasion d'en rétablir quelques-uns. Le secteur est en quelque sorte une porte d'entrée de la ville de Gatineau et, à ce titre, ne devrait pas recevoir un traitement



Canada

**Jacques Cartier Street Waterfront Sector  
Improvements – Update of des Draveurs  
Parkway Concept – City of Gatineau  
Final Concept**

**Aménagement du secteur riverain de la rue  
Jacques-Cartier – Mise à jour du concept de  
la promenade des Draveurs – Ville de  
Gatineau  
Concept final**

(continued)

(suite)

a generic treatment but have a local flavor that distinguishes it from other similar areas. The proposed community docks are a good way of strengthening this identity. The docks to the west of the large private marina could be several single strips like fingers reaching into the water (comparable to the community docks that were in place before), rather than the more complex form proposed. This would not be in conflict with the desirable open areas along the shore and no parking would be required.

générique, mais présenter une saveur locale qui le distingue d'autres zones similaires. La proposition de docks communautaires est un bon moyen de renforcer cette identité. Les docks situés à l'ouest de la grande marina privée pourraient avoir la forme de plusieurs longues bandes semblables à des doigts qui s'avancent dans l'eau (à l'image des docks communautaires qui se trouvaient là auparavant). Cet aménagement n'entrerait pas en conflit avec les aires ouvertes souhaitables le long de la rive et aucun stationnement ne serait nécessaire.

These community docks could be put in place and managed by the City but they should read as small-scale docks for residents. The plan should deal with how people get from their houses to their boats.

Ces docks communautaires pourraient être installés et gérés par la Ville, mais ils devraient avoir une envergure modeste à la portée des résidents. Le plan devrait prévoir comment les gens auraient accès à leur domicile à partir de leurs bateaux.

On the other hand, the private marina could be expanded a little more. Its location seems to be well chosen because of the presence of parking nearby. It is best to keep any private marina entirely separated from the more local docks further west.

D'autre part, on pourrait agrandir un peu la marina privée. Son emplacement semble bien choisi à cause de la présence d'un stationnement à proximité. Il est préférable de maintenir la marina privée entièrement séparée des docks plus locaux situés plus à l'ouest.

The programming of the marina boardwalk should go beyond just providing a sitting area. The consultants were strongly encouraged to look at other ways to animate the boardwalk.

La programmation de la promenade de bois ne devrait pas se limiter à offrir des sièges. On encourage fortement les experts-conseil à chercher d'autres moyens d'animer la promenade.

#### Other

#### Autre

The committee acknowledged that usage might be more intensive in the wider portions of the pathway. However, the consultants were advised to create roads and paths of a consistent width over their entire length since widening and narrowing them tends to cause congestion in

Le comité reconnaît que les parties plus larges du sentier pourraient accueillir plus de visiteurs, mais il conseille aux experts-conseil de créer des chemins et des sentiers de même largeur sur toute leur longueur, car, en soi, l'élargissement et le rétrécissement ont tendance à causer de la



Canada

**Jacques Cartier Street Waterfront Sector  
Improvements – Update of des Draveurs  
Parkway Concept – City of Gatineau  
Final Concept**

**Aménagement du secteur riverain de la rue  
Jacques-Cartier – Mise à jour du concept de  
la promenade des Draveurs – Ville de  
Gatineau  
Concept final**

(continued)

(suite)

itself.

congestion.

As much parking as possible should be created on the north side of the road. This will also help calm traffic.

Il faut aménager le plus possible d'aires de stationnement du côté nord de la route, ce qui contribuera aussi à calmer la circulation.

The choice of animation on the public places will be key to their success.

Le choix d'animation sur les lieux publics sera la clef de leur succès.

Committee Secretary    Le secrétaire du comité,

Karel Aelterman  
2006-04-20

## PROTOCOLE D'ENTENTE

**ENTRE :**

**LA VILLE DE GATINEAU**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu de l'annexe IV du chapitre 56 des Lois du Québec (L.Q. 2000 c.56), ayant son siège social au 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 4C8, ici représentée par monsieur le maire Marc Bureau, et le greffier M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, conformément à la résolution numéro CM-2006-372 adoptée par le conseil municipal de la Ville le 5 mai 2006;

(ci-après désignée « Gatineau »)

**ET :**

**LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE**, société d'État constituée en vertu de *Loi sur la capitale nationale*, S.C.R., 1985, chap. N-4, telle que modifiée, et dont le siège social est situé au 40, rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1P 1C7, ici représentée par monsieur le président Marcel Beaudry, conformément à la résolution adoptée par la Commission le 4 mai 2006 et au *Règlement administratif #2 sur la gestion et l'exécution des activités et des opérations de la Commission*, adopté par la Commission le 26 septembre 2001 et modifié le 28 juin 2002;

(ci-après désignée la « CCN »)

**ATTENDU QUE** l'ex-ville de Gatineau et la CCN ont conclu, le 11 décembre 1995, un protocole d'entente (ci-après l'Entente initiale) aux termes duquel la CCN s'engageait à céder à l'ex-ville de Gatineau un terrain situé au centre-ville de celle-ci, en contrepartie de quoi l'ex-ville de Gatineau s'engageait à construire, à ses frais, les phases 1A et 1B de la promenade des Draveurs, incluant l'acquisition de terrains, et l'aménagement des berges longeant la rue Jacques-Cartier (ci-après le « Concept d'Aménagement Initial»), le tout tel que plus amplement décrit aux termes de l'Entente Initiale;

**ATTENDU QUE** la CCN a, pour sa part, exécuté les obligations lui incombant aux termes de l'Entente Initiale, mais que Gatineau n'a, quant à elle, pu à ce jour compléter l'ensemble des engagements y souscrits et ce, pour les motifs exposés à un amendement à l'Entente Initiale (ci-après le Premier Amendement) intervenu le 7 décembre 2005;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés par la ville de Gatineau depuis la signature de l'Entente initiale totalisent un montant d'environ un (1) million de dollars (1 000 000 \$) et ont surtout consisté à l'acquisition des terrains ainsi qu'à l'aménagement d'un terrain de stationnement en arrière lot des terrains riverains à la rue Jacques-Cartier prévus au concept initial;

**ATTENDU QUE**, aux termes du Premier Amendement, Gatineau et la CCN ont convenu de prolonger et de réviser les termes de l'Entente Initiale et ce, afin de permettre l'élaboration d'un nouveau concept d'aménagement, jugé plus approprié au contexte actuel de planification et fondé sur un tracé différent de celui initialement prévu, de même qu'un changement dans les priorités d'intervention;

**ATTENDU QUE** les modalités de ce nouveau concept d'aménagement (ci-après « le Concept d'Aménagement Révisé ») ont depuis fait l'objet d'une approbation par Gatineau et la CCN et que celles-ci désirent substituer au Concept d'Aménagement Initial ce Concept d'Aménagement Révisé et désirent revoir les modalités de l'Entente Initiale, dont la contribution respective des parties;

**ATTENDU QUE** le coût des travaux d'aménagement selon le Concept d'aménagement révisé est, à ce jour, estimé à 32 100 000 \$;

**ATTENDU QUE** Gatineau sera le maître d'œuvre pour ce projet;

**ATTENDU QUE** la Ville de Gatineau a succédé aux droits et obligations de l'ex-Ville de Gatineau :

DÈS LORS, LES PARTIES CONVIENNENT D'ABROGER, À COMPTER DE CE JOUR, LES TERMES DE L'ENTENTE INITIALE POUR LES REMPLACER COMME SUIV :

#### Obligation

1. Gatineau s'engage à réaliser, selon les modalités de la présente entente, les travaux d'aménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains selon le Concept d'Aménagement Révisé, tel que préparé par la firme Del Degan, Massé et Associés dans son étude en date d'avril 2006 et dont les plans des séquences 1, 2 et 3 sont joints aux présentes comme annexe A.
2. Gatineau s'engage à effectuer les travaux en une seule phase, selon un calendrier de réalisations à être approuvé par les parties.

#### Contribution de la CCN

3. Bien que Gatineau soit seule responsable de la réalisation des travaux selon le Concept d'Aménagement Révisé, la CCN convient d'y contribuer conformément aux modalités ci-après prévues.
4. Ainsi, la CCN convient d'offrir une contribution à la réalisation des travaux selon le Concept d'Aménagement Révisé pour une valeur totale de seize millions cinquante mille dollars (16 050 000 \$) toutes taxes incluses, si applicables. Cette contribution sera constituée comme suit :
  - du terrain cédé le 28 mai 1996 à Gatineau, dans le cadre de l'Entente Initiale, à savoir un terrain situé au centre-ville de l'ex-Gatineau, ayant une superficie totale de 96 788.4 mètres carrés et décrit à l'annexe B selon les plans et descriptions techniques préparés par Marc Fournier, arpenteur géomètre, le 22 juin 1995 sous le numéro 3219-F de ses minutes, le tout ayant une valeur de six millions cinquante mille dollars (6 050 000 \$) reconnue par les parties au moment du transfert, permettant à Gatineau de bénéficier des revenus de sa vente et/ou de sa location (ci-après la Contribution Initiale);
  - d'une contribution additionnelle de dix millions de dollars (10 000 000 \$) (ci-après la Contribution Additionnelle) payable conformément aux modalités prévues ci-après.

La Contribution Initiale et la Contribution Additionnelle étant ci-après collectivement désignées la Contribution Totale.

5. La valeur de la Contribution Totale versée par la CCN (incluant les sommes découlant ou ayant découlé de la vente et/ou de la location de tout ou partie du terrain visé par la Contribution Initiale) devra intégralement être injectée dans la réalisation des travaux selon le Concept d'Aménagement Révisé.
6. Gatineau s'engage à dépenser, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au moins autant de ses fonds que des fonds provenant de la CCN.
7. Gatineau s'engage à réaliser les travaux d'aménagement selon le Concept d'aménagement révisé en entier même si le coût réel excède le coût estimé et à assumer tout dépassement de coût. Dans l'éventualité où le coût réel serait inférieur au coût estimé, Gatineau s'engage à rembourser toute différence à la CCN au prorata des contributions respectives des parties. De plus, Gatineau s'engage à rembourser à la CCN tout intérêt généré par la Contribution Additionnelle qui n'a pas été dépensé.

#### Contribution Initiale :

8. Advenant que les revenus de vente et/ou de location découlant de la Contribution Initiale atteignent un prix global inférieur à 6 050 000 \$, Gatineau devra assumer la différence et ne pourra pas, pour cette raison, cesser ou suspendre les travaux.
9. Par ailleurs, et tel que prévu aux termes de l'Entente Initiale, l'ex-Ville de Gatineau avait reconnu et accepté que la CCN ne paierait aucune subvention tenant lieu de taxes relativement à la Contribution Initiale, soit au terrain décrit à l'annexe B, entre le jour où la CCN a acheté ledit terrain de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le jour où la cession dudit terrain entre la CCN et Gatineau serait conclue.



10. Toutes les sommes découlant ou ayant découlé de la vente et/ou de la location du terrain visé à la Contribution Initiale appartiennent à Gatineau.

### **Contribution Additionnelle**

11. La Contribution Additionnelle de la CCN sera, quant à elle, payable lors de la signature du contrat de construction à intervenir entre Gatineau et l'entrepreneur retenu pour réaliser lesdits travaux.

### **Exécution**

12. Gatineau sera entièrement responsable de la réalisation des travaux selon le Concept d'Aménagement Révisé. Pour ce faire, Gatineau veillera, avec l'aide d'un comité de travail technique conjoint formé des membres de son personnel et de celui de la CCN à :
- réaliser les études préparatoires découlant des lois et règlements applicables à un tel projet;
  - réaliser les études environnementales requises conformément à toute loi applicable en matière environnementale;
  - acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des travaux selon le Concept d'Aménagement Révisé;
  - préparer les plans et devis conformes, lesquels devront préalablement à la mise en place du processus d'appel d'offres être soumis pour approbation écrite à la CCN. Cette dernière ne pourra refuser lesdits plans et devis sans motifs justes et raisonnables;
  - obtenir, en temps opportun, toute autorisation requise aux termes de toute loi applicable;
  - mettre en place et tenir un processus public d'appels d'offres selon la réglementation applicable et,
  - exécuter subséquemment les travaux, conformément au Concept d'Aménagement Révisé;
13. Les travaux seront exécutés selon une programmation triennale de construction, révisée annuellement par Gatineau et la CCN, au plus tard trois mois avant le commencement de chaque année financière de Gatineau.
14. Gatineau sera responsable de tous les coûts d'opération, d'entretien et de remplacement des nouveaux aménagements

### **Délai d'exécution**

15. Gatineau s'engage à ce que les travaux soient complétés et ouverts à la circulation au plus tard le 31 décembre 2012.

### **Comptabilité**

16. Les sommes ayant découlé ou qui découleront de la vente du terrain cédé à titre de Contribution Initiale, les revenus de location ou autres en découlant ou en ayant découlé, et toutes les sommes versées à titre de Contribution Additionnelle seront déposées par Gatineau dans un compte de banque distinct utilisé exclusivement pour les fins du projet. L'intérêt généré par la Contribution Additionnelle pourra être dépensé par Gatineau seulement à partir du moment où le coût réel excède le coût estimé des travaux.
17. Gatineau s'engage à faire parvenir à la CCN une reddition de compte les 15 avril, 15 août et 15 décembre de chaque année, jusqu'au dernier paiement de Gatineau à l'entrepreneur.
18. La CCN aura en tout temps accès, jusqu'à 90 jours après le dernier paiement de Gatineau à l'entrepreneur, à tous les livres, registres, rapports et autres documents se rapportant directement aux travaux de construction et d'aménagement de la rue Jacques-Cartier et des terrains riverains sauf aux informations dont la divulgation est interdite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Sur simple demande écrite, ces documents seront mis à la disposition de la CCN.

## **Communication**

19. Toute publicité (incluant toute communication publique) et signalisation relativement aux travaux ou au Concept d'Aménagement Révisé devra expressément faire mention de la participation de la CCN. Les parties élaboreront une stratégie commune de communications liées au projet.

## **Indemnisation**

20. Gatineau sera la seule à assumer la responsabilité envers les tiers advenant toute réclamation ou poursuite relative ou résultant, directement ou indirectement, de la réalisation des travaux selon le Concept d'aménagement révisé incluant (mais sans s'y limiter) les démarches préalables mentionnées à la clause 11. En conséquence, Gatineau indemnise la CCN à cet effet par les présentes et s'engage expressément à la tenir quitte, indemne et à couvert de toute réclamation, demande ou poursuite, incluant, sans restreindre la généralité de ce qui précède, tous dommages pour blessure corporelle (incluant le décès) et/ou dommages matériels.

## **Cession**

21. Gatineau ne peut céder ou transférer le présent protocole, en totalité ou en partie, sans le consentement écrit préalable de la CCN.
22. La présente entente lie les parties, leurs successeurs et ayants droit.

## **Défaut**

23. Si l'une des parties contrevenait à une obligation des présentes, la partie qui n'est pas en défaut pourra, en plus de tous ses autres droits et recours, mettre fin au protocole d'entente révisé en donnant un avis écrit à la partie en défaut à l'effet que ce protocole d'entente révisé sera automatiquement résilié si cette dernière n'a pas remédié au défaut dans les quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables suivant la réception dudit avis. Dans un tel cas, le protocole d'entente révisé deviendra nul et sans effet et la Contribution Totale jusqu'alors versée par la CCN et, le cas échéant, les revenus de location ou autres ayant découlé de la Contribution Initiale seront remboursés par Gatineau au prorata de la valeur des travaux à réaliser.

## **Avis**

24. Tout avis donné en vertu des présentes doit être donné par écrit. Il peut être envoyé par courrier ordinaire, recommandé ou télécopieur et adressé à la personne suivante :

### **POUR LA CCN :**

202-40 Elgin  
Ottawa, Ontario  
K1P 1C7

Personne ressource:  
Directeur, Planification  
(présentement M. François Lapointe)  
Fax: 613-239-5579

### **POUR LA VILLE DE GATINEAU :**

C.P. 1970, Succ. Hull  
Gatineau, Québec  
J8X 4C8

Personne ressource:  
Directeur du module  
Aménagement et développement du  
territoire (présentement M. Claude Doucet)  
Fax: 819-595-7888

Tout avis envoyé par courrier ordinaire sera réputé avoir été donné le troisième jour suivant la date d'envoi. Les parties peuvent changer leur adresse par avis écrit envoyé à l'autre partie conformément au présent paragraphe.

## **Entente Initiale**

25. Les parties reconnaissent également que les modalités de l'Entente Initiale et du Premier Amendement continuent d'avoir effet jusqu'au jour de la signature du présent protocole d'entente révisé.

**Approbations requises**

26. Les parties reconnaissent que le présent protocole d'entente révisé demeure sujet à l'obtention ultérieure des approbations supérieures requises, dont notamment, mais non limitativement, les autorisations du Conseil du Trésor du Canada / Gouverneure générale en conseil, ainsi que du gouvernement du Québec.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé ce protocole d'entente révisé par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés.

**COMMISSION DE LA CAPITALE  
NATIONALE**

**VILLE DE GATINEAU**  
(résolution numéro CM-2006-372)



Marcel Beaudry  
Président



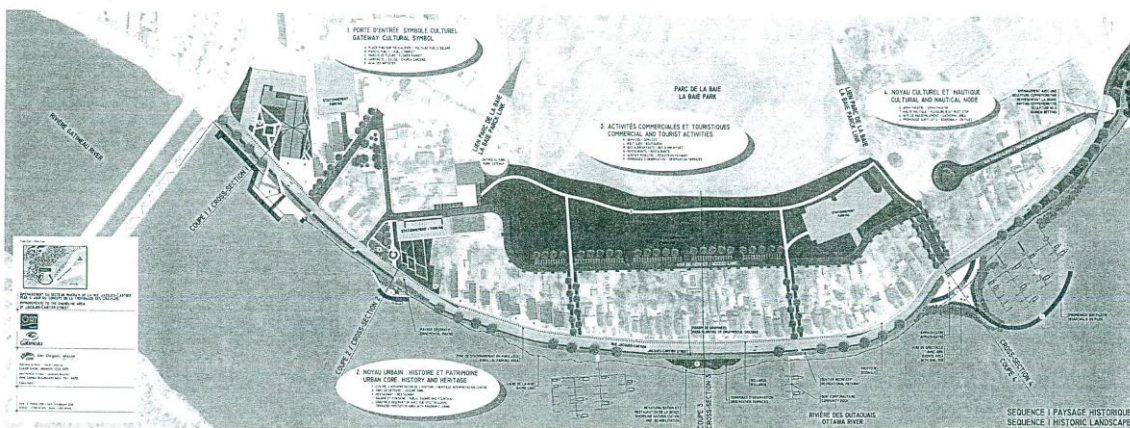
Marc Bureau  
Maire



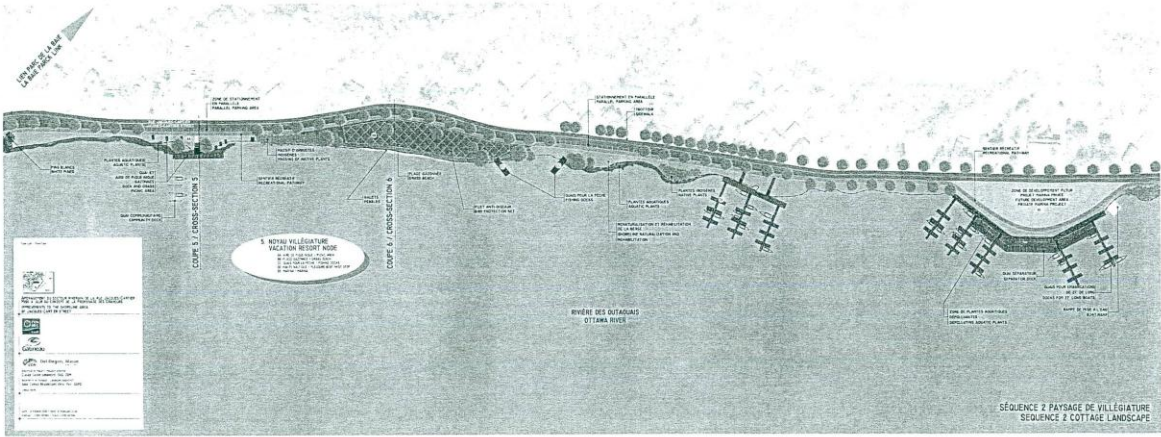
M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet  
Greffier

21 décembre 2006  
Date

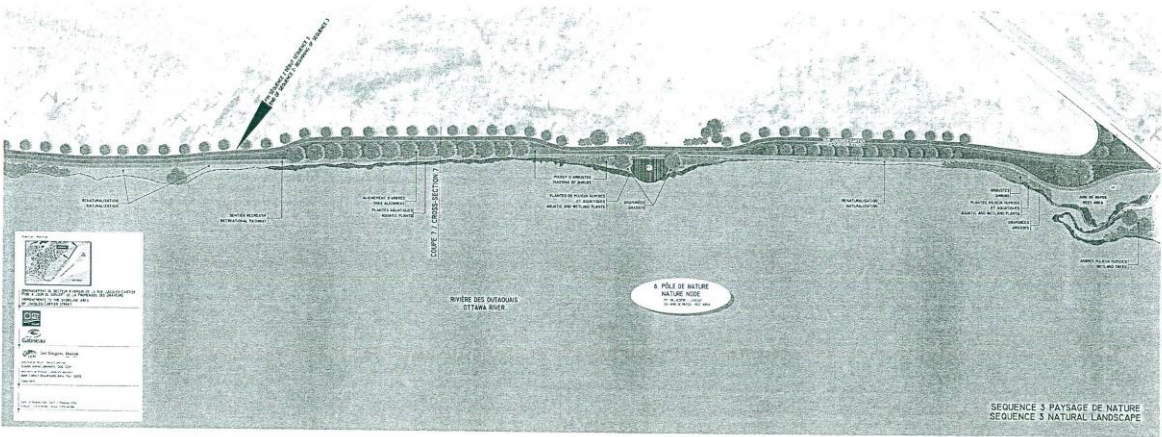
21 décembre 2006  
Date



CONCEPT - SÉQUENCE 1 - PAYSAGE HISTORIQUE



CONCEPT – SÉQUENCE 2 – PAYSAGE DE VILLÉGIATURE



CONCEPT – SÉQUENCE 3 – PAYSAGE DE NATURE

## ANNEXE B

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL

### DESCRIPTION TECHNIQUE

Toutes ces parcelles de terrain de forme irrégulière étant située sur une partie des lots 14 et 17, suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le Village de Pointe-Gatineau, Circonscription Foncière de Hull, P.Q. et pouvant être plus particulièrement décrites comme suit:

### PARCELLE "1" Partie du lot 14

("1"- "2"- "3"- "4"- "5"- "6"- "7"- "8"- "9"- "1")

### DESCRIPTION

Commençant à un point indiqué par le chiffre "1", sur le plan ci-joint, lequel point étant situé au coin nord-ouest du lot 16-1, de là sur une distance de 242,27 mètres, mesurée dans une direction  $261^{\circ}27'59''$ , le long de la ligne séparative des lots 14 et 17, jusqu'au point "2".

Du point "2", sur une distance de 311,53 mètres, mesurée dans une direction  $353^{\circ}55'37''$ , jusqu'au point "3".

Du point "3", vers le nord-est sur une distance de 10,70 mètres, mesurée suivant une courbe de 10,00 mètres de rayon, jusqu'au point "4".

Du point "4", vers le nord-est sur une distance de 22,78 mètres, mesurée suivant une courbe de 40,00 mètres de rayon, jusqu'au point "5".

Du point "5", vers le nord-est sur une distance de 10,70 mètres, mesurée suivant une courbe de 10,00 mètres de rayon, jusqu'au point "6".

Du point "6", sur une distance de 182,12 mètres, mesurée dans une direction  $83^{\circ}55'37''$ , le long de la limite Sud du lot 829 (rue), jusqu'au point "7".

Du point "7", sur une distance de 110,51 mètres, mesurée dans une direction  $173^{\circ}56'51''$ , jusqu'au point "8".

Du point "8", sur une distance de 30,19 mètres, mesurée dans une direction  $83^{\circ}38'06''$ , jusqu'au point "9".

Du point "9", sur une distance de 220,64 mètres, mesurée dans une direction  $173^{\circ}56'51''$ , le long de la limite Est du lot 14, jusqu'au point "1", point de commencement.

Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord par le lot 829 (rue) et par une partie du lot 14, vers l'est par une partie du lot 14, par le lot 15-1-1 et par le lot 15-3 (rue), vers le sud par une partie du lot 17 (ci-après décrite), vers l'ouest et vers le nord-ouest par une partie du lot 14 (boulevard De La Cité projeté) et contient en superficie 77 692,6 mètres carrés.

Ladite parcelle de terrain est montrée par un liséré rouge sur le plan ci-joint.

PARCELLE "2" Partie du lot 17

("1"- "10"- "11"- "2"- "1"

DESCRIPTION

Commençant à un point indiqué par le chiffre "1", sur le plan ci-joint, lequel point étant situé au coin nord-ouest du lot 16-1, de là sur une distance de 57,09 mètres, mesurée dans une direction  $173^{\circ}56'51''$ , le long de la limite Est du lot 17, jusqu'au point "10".

Du point "10", sur une distance de 247,98 mètres, mesurée dans une direction  $251^{\circ}20'45''$ , le long de la limite Sud-Est du lot 17, jusqu'au point "11".

Du point "11", sur une distance de 100,70 mètres, mesurée dans une direction  $353^{\circ}55'37''$ , jusqu'au point "2".

Du point "2", sur une distance de 242,27 mètres, mesurée dans une direction  $81^{\circ}27'59''$ , le long de la limite nord du lot 17, jusqu'au point "1", point de commencement.

Ladite parcelle de terrain est bornée vers le nord par une partie du lot 14 (ci-haut décrite), vers l'est par le lot 16-1, vers le sud-est par le chemin de Fer du Canadien Pacifique (lot 30), vers l'ouest par une partie du lot 17 (boulevard De La Cité projeté) et contient en superficie 19 095,8 mètres carrés.

Ladite parcelle de terrain est montrée par un liséré bleu sur le plan ci-joint.

Le tout tel que montré sur le plan ci-joint, préparé par le soussigné en date du vingt-deuxième jour du mois de juin, mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

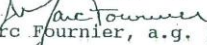


Dans la présente description et sur le plan ci-joint, les dimensions sont en mètres (SI) et les directions sont géodésiques.

Préparé à Gatineau, ce vingt-deuxième jour du mois de juin, mil neuf cent quatre-vingt-quinze, sous le numéro 3219-F de mon répertoire.

**GATINEAU, P.Q.**  
Le 22 juin 1995.

**NADEAU, FOURNIER & ASSOCIÉS**  
arpenteurs-géomètres

Par:   
( Marc Fournier, a.g. )

  
COPIE CONFORME



## DÉCRET

### GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 1195-2006

CONCERNANT une entente entre la Ville de Gatineau et la Commission de la Capitale nationale pour l'aménagement de la promenade des Draveurs

18 DEC. 2006

---0000000---

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau a l'intention de conclure une entente avec la Commission de la Capitale nationale relativement au versement par cette dernière d'une aide financière maximale de 16 050 000 \$ pour l'aménagement de la promenade des Draveurs dans le secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), sauf dans la mesure expressément prévue par la loi, un organisme municipal ou un organisme scolaire ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3.6.2 de cette loi, la Ville de Gatineau est un organisme municipal et la Commission de la Capitale nationale est un organisme public fédéral;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre à la Ville de Gatineau de conclure une entente avec la Commission de la Capitale nationale relativement à l'objet ci-dessus mentionné;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

1195-2006

QUE la Ville de Gatineau soit autorisée à conclure une entente avec la Commission de la Capitale nationale relativement au versement d'une aide financière maximale de 16 050 000 \$ pour l'aménagement de la promenade des Draveurs dans le secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, dont le texte sera substantiellement conforme à celui joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

**Le greffier du Conseil exécutif**

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Grand Pitre".

CM-2006-372 AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER -  
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION DE LA CAPITALE  
NATIONALE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale sont liées depuis 1995 par un protocole d'entente relatif à l'aménagement du projet connu sous le nom de « la promenade des Draveurs » dans le secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, à l'est du pont Lady-Aberdeen, entre ce dernier et la rue Saint-Louis;

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte de planification a évolué depuis 1995 et qu'en conséquence, ledit protocole est sujet à renouvellement, et ce, avant la fin du mois d'avril 2006, date d'échéance de ce dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et la Commission de la capitale nationale, à cet effet, ont achevé conjointement l'étude de mise à jour du concept d'aménagement dont le mandat a été confié à la firme de consultants Del Degan, Massé et associés;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de cette étude conjointe doivent servir de base à une nouvelle entente entre les deux parties;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a été consulté sur le concept proposé par la firme de consultants Del Degan, Massé et associés le 12 décembre 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville conjointement avec la Commission de la capitale nationale a soumis le concept révisé à une activité de participation citoyenne le 21 février 2006 et qu'il a été ajusté en conséquence :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte :

- le concept révisé de l'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier élaboré en avril 2006 par la firme de consultants Del Degan, Massé et associés;
- le projet de protocole d'entente révisé entre la Ville et la Commission de la capitale nationale sur la base du concept révisé établi conjointement par les deux parties.

Il est entendu que ce protocole d'entente doit recevoir, pour être effectif, les approbations supérieures requises respectivement par les deux parties, à savoir notamment les autorisations du Conseil du Trésor du Canada / Gouverneure générale en conseil ainsi que du gouvernement du Québec.

De plus, le trésorier est autorisé à préparer le règlement d'emprunt pour la réalisation du projet. La signature du protocole d'entente est assujettie à l'adoption dudit règlement d'emprunt ainsi qu'à son approbation par les autorités compétentes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ladite entente aux fins de la présente.

Adoptée

---

Je, soussignée, Me Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

  
Me Suzanne Ouellet